

*[Nous proposons ici un exemple de documentation, pour une meilleure compréhension de cette tâche. Les indications entre crochets sont des explications quant à la façon de procéder.]*

# La violence domestique

## Table des matières

*[La table des matières permet de trouver les informations rapidement. Elle permet également de mettre à jour la collection d'informations facilement, en ajoutant des liens dans les chapitres correspondants.]*

*Cette table des matières est un exemple, illustrant une façon de traiter le sujet choisi. Les informations peuvent bien entendu être structurées différemment et suivant le sujet, d'autres chapitres viendront peut-être s'y ajouter, etc.]*

### **1. Introduction [texte d'introduction personnel]**

- 1.1 Choix du thème
- 1.2 Brève vue d'ensemble de la documentation
- 1.3 Comparaison : la violence domestique au Maroc

### **2. Informations de fond sur la violence domestique**

- 2.1 Définition de la violence domestique
- 2.2 Chiffres et faits sur la violence domestique en Suisse
- 2.3 Chiffres et faits sur la violence domestique au Maroc

### **3. Structures et services spécialisés dans le canton de Vaud**

- 3.1 Offres de conseil pour les femmes victimes de violence
  - 3.1.1 Fondation Profa (centre LAVI)
  - 3.1.2 Centre d'accueil MalleyPrairie
  - 3.1.3 Bureau Information Femmes BIF
  - 3.1.4 Site Internet violencequefaire.ch
  - 3.1.5 Autres structures et services utiles pour les femmes victimes de violence domestique
- 3.2 Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS)
- 3.3 La police et les tribunaux d'arrondissement
- 3.4 Urgences médicales
- 3.5 Les services sociaux

### **4. Structures et services spécialisés au Maroc**

- 4.1 Maisons d'accueil pour femmes au Maroc
- 4.2 Autres structures et services utiles pour les femmes victimes de violence domestique au Maroc

### **5. Bases légales en Suisse**

- 5.1 Aspect législatif cantonal de la protection contre la violence
- 5.2 Loi sur l'aide aux victimes
- 5.3 Ordonnance sur l'aide aux victimes
- 5.4 La loi d'aide sociale cantonale

## **6. Bases légales au Maroc**

- 6.1 Code pénal et Code de la famille (Moudawana)
- 6.2 Loi pour protéger les travailleuses domestiques mineures
- 6.3 Autres lois au Maroc

## **7. Dépliants et brochures**

## **8. Glossaire sur la violence domestique**

- 8.1 Sources utilisées pour le glossaire

# **1. Introduction [texte d'introduction personnel]**

## **1.1 Choix du thème**

*[A formuler soi-même, env. deux-trois paragraphes. Décrivez pourquoi vous avez choisi ce thème (dans notre exemple : la violence domestique) et pourquoi ce sujet est pertinent pour votre pratique d'interprète communautaire. Ici par exemple, nous pourrions indiquer que nous travaillons dans un centre LAVI comme interprète et que le sujet est souvent abordé en psychothérapie également.]*

## **1.2 Brève vue d'ensemble de la documentation**

*[A formuler soi-même, env. deux-trois paragraphes. Expliquez avec vos propres mots de quoi il en retourne, dans notre exemple : expliquer ce qu'est, la violence domestique. Mentionner par exemple que la documentation traitera de la violence domestique à l'encontre des femmes uniquement. Décrivez ensuite le contenu de la documentation et comment elle est structurée.]*

## **1.3 Comparaison : la violence domestique au Maroc**

*[A formuler soi-même, env. une demi-page à une page. Décrivez d'abord la situation dans la société d'origine des migrant-e-s pour lequel-le-s vous travaillez comme interprète communautaire, puis comparez-la avec la situation en Suisse. Quels sont les points communs et les différences ? Est-ce que par exemple il existe aussi des centres de consultation pour les femmes victimes de violence domestique au Maroc ? Quelle est la position de l'Etat (les lois) et de la société sur cette question ? Comment les gens en parlent-ils ? Vous pouvez le cas échéant faire un renvoi vers les chapitres correspondants de la documentation.]*

## 2. Informations de fond sur la violence domestique

*[Dans cette partie de la documentation, vous listez différents liens et les commentez en une phrase ou deux-trois mots clés. N'oubliez pas de noter entre parenthèse la date à laquelle vous avez consulté ce lien. Le but n'est pas de faire une liste exhaustive des liens sur le sujet, mais une sélection de liens pertinents et utiles dans votre contexte de travail. Autrement dit, il s'agit d'une collection structurée et commentée de liens, montrant que vous êtes en mesure de collecter des informations, de les pondérer et de les classer.]*

*[Instructions : veillez à noter les liens toujours de la même façon, afin que la documentation soit claire, lisible et facilement compréhensible. Nous vous recommandons de procéder de la même façon que pour une bibliographie. Nous vous présentons ci-dessous deux exemples.*

*Pour les liens vers un site Internet ou une page web :*

Description (1 phrase ou 2-3 mots-clés) : **titre**, lien (date à laquelle j'ai consulté le lien)

### Exemple 1

Article dans l'encyclopédie Wikipedia sur la violence conjugale : **Violence conjugale**, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_conjugale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_conjugale) (05.03.2017)

*Pour les PDF ou les articles avec un-e auteur-e et une date de parution :*

Description (1 phrase ou 2-3 mots-clés). Nom de l'auteur-e, prénom de l'auteur-e (date de parution) : **titre**, lien (date à laquelle j'ai consulté le lien)

### Exemple 2

Un article tiré de Huffington Post Maghreb, mentionnant des chiffres concrets pour le Maroc. Paillard, Solène (26.11.2015) : **Les chiffres alarmants des violences faites aux femmes au Maroc**, [http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/26/chiffres-violence-maroc-femmes\\_n\\_8654486.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/26/chiffres-violence-maroc-femmes_n_8654486.html) (11.12.2016) ]

### 2.1 Définition de la violence domestique

- Feuille d'information du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) avec définition, formes et conséquences de la violence domestique. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (novembre 2014) : Feuille d'information 1 : Violence domestique : définition, formes et conséquence, [https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/publikationen/dokumentation/informationsblatt1definitionformenundfolgenhaeuslichergewalt.pdf.download.pdf/feuille\\_d\\_information1violencedomestiquedefinitionformesetconseq.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/publikationen/dokumentation/informationsblatt1definitionformenundfolgenhaeuslichergewalt.pdf.download.pdf/feuille_d_information1violencedomestiquedefinitionformesetconseq.pdf) (05.03.2017)
- Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a publié d'autres **feuilles d'information** sur la violence domestique, par exemple sur les causes, la violence domestique dans le contexte de la migration, etc. Les feuilles sont disponibles ici sous forme de PDF : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications/publications-sur-la-violence/feuilles-d-information-violence-domestique.html> (05.03.2017)
- Le BFEG a également créé une **toolbox**. Il s'agit en fait d'une banque de données pour chercher des documents de façon ciblée. Son fonctionnement est expliqué ici : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/toolbox-violence-domestique.html>. Pour accéder au masque de recherche de la toolbox : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/toolbox-violence-domestique/suchmaske-toolbox.html> (05.03.2017)

- Informations de fond sur le site Internet du canton de Vaud : **Qu'est-ce que la violence domestique ?** <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique/en-savoir-plus/quest-ce-que-la-violence-domestique/> (05.03.2017)
- Article dans l'encyclopédie Wikipedia sur la violence conjugale : **Violence conjugale**, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_conjugale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_conjugale) (05.03.2017). En arabe : [https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B9%D9%86%D9%81\\_%D8%A3%D8%B3%D8%B1%D9%8A](https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B9%D9%86%D9%81_%D8%A3%D8%B3%D8%B1%D9%8A) (05.03.2017)
- Informations de la Fondation Profa : **Violence conjugale**, <https://www.profa.ch/fr/themes/couple/violence-0-143> (05.03.2017)
- Définition et informations de fonds du site Internet de Prévention Suisse de la Criminalité : **Violence domestique**, <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-domestique/>
- Article du quotidien 24 heures. Bourgeois, Lise (01.09.2017) : **L'Etat durcit le ton contre les violences domestiques**, <http://www.24heures.ch/vaud-regions/etat-durcit-violences-domestiques/story/28659124> (12.03.2017)
- Informations sur les **mariages forcés**, avec le soutien de la Confédération : <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/themes/actualite> (05.03.2017)
- Informations sur les mariages forcés, les **mutilations génitales féminines**, les femmes réfugiées et les violences liées au genre : <http://www.terre-des-femmes.ch/fr/themes/mutilations-genitales-feminines> (05.03.2017)

## 2.2 Chiffres et faits sur la violence domestique en Suisse

- Chiffres du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (décembre 2016) : **Feuille d'information 9 : La violence domestique en chiffres au niveau national**, [https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/publikationen/dokumentation/informationsblatt9zahlenuhaeuslichergewaltinderschweiz.pdf.download.pdf/feuille\\_d\\_information9laviolencedomestiqueenchiffresauniveaunati.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/publikationen/dokumentation/informationsblatt9zahlenuhaeuslichergewaltinderschweiz.pdf.download.pdf/feuille_d_information9laviolencedomestiqueenchiffresauniveaunati.pdf) (02.03.2017)
- Dans l'article de Wikipedia, on trouve également des chiffres pour différentes régions du monde, et pour la Suisse : **Violence conjugale**, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence\\_conjugale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_conjugale) (05.03.2017). En arabe : [https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B9%D9%86%D9%81\\_%D8%A3%D8%B3%D8%B1%D9%8A](https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B9%D9%86%D9%81_%D8%A3%D8%B3%D8%B1%D9%8A) (05.03.2017)
- **Statistiques sur la violence** de la Conférence Suisse des Délégué-e-s à l'égalité entre Femmes et Hommes : <http://www.equality.ch/f/violence.htm> (02.03.2017)
- Article paru dans le quotidien 24 heures sur la situation dans le canton de Vaud. Maspoli, Philippe (07.04.2015) : **Vaud serre la vis contre les violences conjugales**, <http://www.24heures.ch/vaud-regions/vaud-serre-vis-violences-conjugales/story/16508396> (05.03.2017)
- Dossier du magazine planète santé sur la violence domestique : **Violence domestique**, <https://www.planetesante.ch/Magazine/Psycho-et-cerveau/Violence-domestique> (12.03.2017)
- Travail de bachelor en soins infirmiers. Lendi, Nadja et Rahiq Fatah, Zarlacht : **Femmes et violence conjugale, un défi pour les soins ? Comment l'infirmière peut-elle détecter des signes de violences chez des patientes admises dans un service d'urgence et proposer**

**un accompagnement adéquat ?** Travail de Bachelor Haute Ecole de la Santé La Source, <https://doc.rero.ch/record/278532?ln=de> (12.03.2017)

## 2.3 Chiffres et faits sur la violence domestique au Maroc

- Le Haut Commissariat au Plan du Maroc a fait une étude sur ce sujet, disponible en ligne en français et en arabe : **Etude sur la violence à l'égard des femmes** (2011), [http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-violence-a-l-egard-des-femmes\\_a784.html](http://www.hcp.ma/Etude-sur-la-violence-a-l-egard-des-femmes_a784.html) (13.09.2016)
- Informations sur les pays d'origine du SEM sur la violence domestique au Maroc (en allemand) : Staatssekretariat für Migration, Sektion Analysen (22.02.2016): **Focus Marokko. Frauen in der marokkanischen Gesellschaft. Teil 3: Häusliche Gewalt**, <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslaender/afrika/mar/MAR-frauen-gewalt-d.pdf> (11.12.2016)
- Un article tiré de Huffington Post Maghreb, mentionnant des chiffres concrets pour le Maroc. Paillard, Solène (26.11.2015) : **Les chiffres alarmants des violences faites aux femmes au Maroc**, [http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/26/chiffres-violence-maroc-femmes\\_n\\_8654486.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/26/chiffres-violence-maroc-femmes_n_8654486.html) (11.12.2016)
- Informations en français, anglais et arabe de l'ONG EuroMed Droits : **Maroc : État des lieux sur les violences à l'égard des femmes**, <http://euromedrights.org/fr/publication/maroc-etat-des-lieux-sur-la-violence-a-legard-des-femmes/> (13.09.2016)
- Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait une liste de différents rapports d'ONG sur le Maroc (en anglais) : **Country Reports**, <http://www.refworld.org/type,COUNTRYREP,,MAR,,,0.html> (13.09.2016)
- Court-métrage en arabe avec sous-titres en français sur la violence domestique au Maroc, joué par l'artiste et militante Mounia Magueri, plus informations de fond (08.03.2016) : **Maroc : La persistance de la violence conjugale est inacceptable**, <https://www.hrw.org/fr/news/2016/03/08/maroc-la-persistance-de-la-violence-conjugale-est-inacceptable> (13.09.2016)

## 3. Structures et services spécialisés dans le canton de Vaud

*[Dans ce chapitre, vous pouvez décrire brièvement l'institution, le service spécialisé, le centre de contact, etc. en question et ensuite ajouter le lien vers le site Internet en question (avec la date de consultation du lien entre parenthèse). Mais si vous choisissez de mentionner également un article, présentant par exemple un centre de consultation, vous devez alors indiquer la référence comme dans le Chapitre 2, cf. instructions page 4.]*

### 3.1 Offres de conseil pour les femmes victimes de violence

#### 3.1.1 Fondation Profa (centre LAVI)

- La Fondation Profa est reconnue d'utilité publique par l'Etat de Vaud. Les consultations et espaces de paroles touchent différents sujets, dont la sexualité et les relations de couple. La Fondation Profa est également reconnue comme Centre LAVI et propose de telles consultations à Lausanne, Yverdon et Aigle : <http://www.profa.ch/fr/> (12.03.2017).

- Carte des centres de consultations de la Fondation Profa : <http://www.profa.ch/fr/horaires-contact/carte/> (12.03.2017)

### 3.1.2 Centre d'accueil MalleyPrairie

- Le Centre d'accueil MalleyPrairie à Lausanne est ouvert 24 h sur 24 et offre accueil et hébergement pour les femmes victimes de violence domestique et leurs enfants. Il propose aussi des consultations ambulatoires à Lausanne, Bex, Montreux, Yverdon, Vevey et Nyon : <http://www.malleyprairie.ch> (05.03.2017)
- Poster de présentation : **Centre d'accueil MalleyPrairie**, [http://www.malleyprairie.ch/multimedia/docs/2009/11/Panneau\\_Malley\\_doc.pdf](http://www.malleyprairie.ch/multimedia/docs/2009/11/Panneau_Malley_doc.pdf) (05.03.2017)
- Reportage radio sur le centre d'accueil MalleyPrairie, avec interviews, dans l'émission Vacarme de la RTS. Marti, Véronique (06.02.2017) : **Violence conjugale : comme à la guerre**, <https://www.rts.ch/play/radio/vacarme/audio/violence-conjugale-comme-a-la-guerre?id=8330038> (13.03.2017)
- La Fédération Solidarités Femmes de Suisse et du Liechtenstein a aussi un site Internet, avec une liste des maisons d'accueil dans toute la Suisse : <http://www.frauenhaus-schweiz.ch/fr/page-daccueil> (05.03.2017)

### 3.1.3 Bureau Information Femmes BIF

- Le BIF offre des consultations gratuites et sans rendez-vous, sur place ou par téléphone, se décrivant comme un guichet social aiguillant les personnes directement vers la bonne porte. La question des violences conjugales fait partie des sujets traités. Le Bif se veut un « lieu ouvert où le temps n'est pas compté, avec une équipe formée à l'écoute. Ainsi, que ce soit dans nos locaux ou par téléphone, nous prendrons le temps de cerner le problème, afin, dans la mesure du possible, de permettre sa résolution. » <http://www.bif-vd.ch> (13.03.2017)

### 3.1.4 Site Internet violencequefaire.ch

- Site Internet avec informations sur la violence domestique et possibilité de poser des questions de façon anonyme. « Créé en 2006 sous l'impulsion de trois institutions vaudoises, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Centre d'accueil MalleyPrairie et le Service ViFa, violencequefaire.ch n'a de cesse depuis 10 ans de mettre tout en œuvre pour soutenir les personnes concernées par la violence conjugale dans leur recherche de solutions pour briser le cycle de la violence. » <https://www.violencequefaire.ch/> (12.03.2017)
- L'association a également publié une brochure sur le sujet. On y trouve en page 2 un paragraphe en différentes langues (dont l'arabe) encourageant les femmes victimes de violence domestique à s'adresser au centre d'accueil MalleyPrairie ou au Centre LAVI. Elle contient aussi beaucoup d'adresses utiles. Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (2006) : **Violence conjugale Que faire ?**

### 3.1.5 Autres structures et services utiles pour les femmes victimes de violence domestique

- Lieu de rencontre, de soutien et de formation pour femmes migrantes d'Appartenances : Centre Femmes Lausanne, Espace Femmes Riviera et Espace Femmes Yverdon : <http://www.appartenances.ch/index.php?itemid=74> (05.03.2017)
- Site Internet créé par les syndicats romands sur le harcèlement sexuel au travail : <http://www.non-c-non.ch/> (05.03.2017)

- La Main Tendue est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 143 (appel gratuit) : <http://lausanne.143.ch/> (05.03.2017)
- Cours d'autodéfense Fem Do Chi pour femmes et adolescentes, enseignés par des femmes, notamment dans le canton de Vaud : <http://www.femdochi.ch/index.html> (13.03.2017)
- Communauté d'intérêt Pallas, cours d'autodéfense pour femmes et filles : <https://www.pallas.ch/fr/> (13.03.2017)
- La Maison de la Femme est un espace de rencontre et de formation, qui dispense aussi des conseils juridiques : <http://www.maisondlafemme.ch/> (13.03.2017)
- Brochure sur les violences sexuelles, avec des informations détaillées sur les démarches à faire, mais aussi sur les conséquences traumatisantes de telles violences. Elle a été publiée par l'association viol-secours, le centre LAVI et le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme à Genève. Gigandet, Michèle et al. (2010) : **Violences sexuelles contre les femmes : Que faire ?** [http://www.viol-secours.ch/site/?page\\_id=2157#more-194](http://www.viol-secours.ch/site/?page_id=2157#more-194) (13.03.2017)
- Court-métrages du gouvernement français sur la violence conjugale : <http://www.mediapolice.ch/fr/criminalite/item/la-violence-conjugale-un-tabou-qui-perdure> (13.03.2017)

### 3.2 Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS)

- L'équipe mobile d'urgences sociales a été créée en 2009 comme projet pilote par la Fondation urgences santé (cf. chapitre 3.4). Depuis 2015, L'EMUS a reçu le mandat de prendre en charge les victimes de violences domestiques. En 2016, L'EMUS étend son périmètre d'action sur tout le canton de Vaud et élargit ses horaires afin d'assurer ses mandats. L'EMUS est maintenant joignable 24 heures sur 24. <http://www.urgences-sante.ch/> (12.03.2017)
- Reportage du quotidien 24 heures sur le projet EMUS. Curty, Ugo (sans date) : **Immersion dans la précarité lausannoise**, [http://www.24heures.ch/extern/interactive\\_wch/emus/#/](http://www.24heures.ch/extern/interactive_wch/emus/#/) (12.03.2017)
- Présentation lors du colloque Enjeux et perspectives du traitement de la violence domestique. Cloarec, Christophe (13.05.2016) : **Présentation du dispositif EMUS**, <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique/documentation/presentations/enjeux-et-perspectives-du-traitement-de-la-violence-domestique/> (12.03.2017)

### 3.3 La police et les tribunaux d'arrondissement

- En cas d'urgences, il faut appeler la police, joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 117. La police peut ordonner des mesures de protection telles que mesures d'éloignement, interdiction de contact ou de périmètre. Site Internet de la police de Lausanne : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/bons-reflexes/violence-domestique.html> (05.03.2017)
- Article dans le journal tous-ménage de la police cantonale vaudoise, avec une interview d'Isabelle Chmetz, directrice du Centre d'accueil MalleyPrairie. Stehlin, Pascale (03.2016) : **Violence conjugale Un tabou qui perdure**, Pol cant information n° 100, <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/publications/polcant-information/>



- Les tribunaux d'arrondissement du canton de Vaud sont compétents pour les mesures de protection (voir chapitre 5) : <http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/justice/themes-de-justice/mesures-protectrices-de-lunion-conjugale/> (25.03.2017)

### 3.4 Urgences médicales

- Service des urgences du CHUV : <http://www.chuv.ch/urgences> (05.03.2017)
- Le CHUV a également une unité de médecine des violences, qui est là notamment pour assurer la documentation médico-légale en cas de violence et qui est gratuit. Cette unité existe à Lausanne, à Montreux et à Yverdon, les horaires sont notés sur leur site Internet : <http://www.curml.ch/fr/prestations-unite-de-medecine-des-violences> (13.03.2017)
- La Fondation Urgences santé, qui gère sur mandat des cantons de Vaud et de Neuchâtel les appels téléphoniques sanitaires. Elle est joignable pour les urgences vitales au numéro **144** et pour les urgences non vitales dans le canton de Vaud au 0848 133 133 : <http://www.urgences-sante.ch/> (05.03.2017)

### 3.5 Les services sociaux

- Aide sociale dans le canton de Vaud: <http://www.vd.ch/themes/social/> (25.03.2017)
- Contact du service social de Lausanne: <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/sports-et-cohesion-sociale/social.html> (25.03.2017)
- Centre social protestant Vaud : <https://csp.ch/vaud/> (25.03.2017)

## 4. Structures et services spécialisés au Maroc

### 4.1 Maisons d'accueil pour femmes au Maroc

- Centre Anajda à Rabat. Interview dans Libération Maroc avec la directrice. Mounir, Nezha (25.11.2013) : **Entretien avec Fatima Maghnaoui, directrice du Centre Annajda d'aide pour femmes victimes de violence**, [http://www.libe.ma/Entretien-avec-Fatima-Maghnaoui-directrice-du-Centre-Annajda-d-aide-pour-femmes-victimes-de-violence\\_a44271.html](http://www.libe.ma/Entretien-avec-Fatima-Maghnaoui-directrice-du-Centre-Annajda-d-aide-pour-femmes-victimes-de-violence_a44271.html) (11.12.2016)
- Centre d'Hébergement à Loudaya : <http://www.associationelamane.ma/index.php/fr/centre-d-hebergement> (05.03.2017)
- Centre Batha à Fès. Selon le rapport du SEM, ce centre est lié à différents ministères marocains. **Centre Batha**, <http://www.mdgfund.org/fr/node/5027> (14.09.2016)

### 4.2 Autres structures et services utiles pour les femmes victimes de violence domestique au Maroc

- Association soutenant les femmes victimes de violence domestique : **Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes AMVEF**, <http://www.egalite.ma/fr/espace-associations/annuaire-des-associations/view-submission/8> (14.09.2016)

- L'association AMVEF a mené une étude sur les possibilités d'hébergement des femmes au Maroc. Association Marocaine de Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes: **L'hébergement dans le processus d'empowerment des femmes victimes de violence : Concepts, enjeux et défis** (2010), [www.social.gov.ma/sites/default/files/E1.pdf](http://www.social.gov.ma/sites/default/files/E1.pdf) (15.12.2016)
- ONG à Marrakech : **Association El Amane pour le Développement de la Femme**, <http://www.associationelamane.ma/index.php/fr/> (14.09.2016)
- Site Internet pour l'égalité de la femme au Maroc (avec le soutien d'ONU Femmes). Ce site contient beaucoup d'informations en français et en arabe : **Portail Egalité.ma**, <http://www.egalite.ma/> (14.09.2016)
- L'organisation **INSAF** s'engage pour les droits de la femme et de l'enfant, notamment pour les droits des « petites bonnes » (filles mineures travaillant comme aide domestique et n'allant pas à l'école) : <http://www.insaf.ma/> (05.03.2017)
- Plateforme Internet des associations marocaines, sur différents sujets, dont la violence contre les femmes. Par exemple, un article en arabe sur les bonnes pratiques contre la violence envers les femmes (2015) : <http://www.tanmia.ma/principes-fondamentaux-et-meilleures-pratiques-de-la-reponse-de-letat-aux-violences-faites-aux-femmes/> (15.12.2016)
- Cette plateforme publie également de nombreuses informations actuelles sur différentes campagnes. Par exemple autour du 25 novembre, la journée internationale contre les violences faites aux femmes : <http://www.tanmia.ma/%d9%82%d8%a7%d9%81%d9%84%d8%a9-%d9%85%d9%86%d8%a7%d9%87%d8%b6%d8%a9-%d8%a7%d9%84%d8%b9%d9%86%d9%81-%d8%b6%d8%af-%d8%a7%d9%84%d9%86%d8%b3%d8%a7%d8%a1-%d8%aa%d9%86%d8%b7%d9%84%d9%82-%d8%a7%d9%84%d9%8a/> (15.12.2016)
- Le Forum Azzahraeh de la Femme marocaine s'engage pour les droits de la femme. Les articles sur leur site Internet sont pour la plupart en arabe, quelques-uns sont en français ou en anglais : **Forum Azzahreh de la Femme marocaine**, <http://www.fz.ma/page8.html> (15.12.2016)
- L'ONG MRA, Mobilising for Rights Associates, s'engage également pour les droits de la femme au Maroc. Son site Internet est en arabe, français et anglais : **MRA, Mobilising for Rights Associates**, <http://mrawomen.ma/ar/> L'ONG publie également une **liste** des différentes associations et ONG se penchant sur cette question au Maroc : <http://mrawomen.ma/fr/our-partners/> (15.12.2016)

## 5. Bases légales en Suisse

*[Dans ce chapitre, vous décrivez brièvement les lois pertinentes, et ajoutez le lien correspondant (avec la date de consultation du lien entre parenthèse). Veillez à indiquer le nom complet de la loi ou de l'ordonnance, de même que l'abréviation le cas échéant. Si seuls quelques articles précis sont pertinents pour le sujet, merci de les signaler ou de résumer leur teneur. Si vous choisissez de mentionner également un article, présentant par exemple une nouvelle loi, vous devez alors indiquer la référence comme dans le Chapitre 2, cf. instructions page 4.]*

### 5.1 Aspect législatif cantonal de la protection contre la violence

- Dans le canton de Vaud, de nouveaux articles ont été introduits dans les procédures spéciales, par analogie aux mesures protectrices de l'union conjugale. De plus, le Code de droit privé

judiciaire vaudois autorise la police à expulser immédiatement la-le partenaire violent-e du logement en cas de violence, menace et harcèlement: <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/violence-domestique/politique-cantonale/legislation/> (25.03.2017)

## 5.2 Loi sur l'aide aux victimes

- Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (Loi sur l'aide aux victimes, LAVI). Cette loi définit entre autres que le conseil et l'aide sont gratuits pour les victimes et leurs proches (article 5). **Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (Loi sur l'aide aux victimes, LAVI)**, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20041159/index.html> (05.03.2017)
- Informations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) sur la LAVI : <http://www.sodk.ch/fr/domaines/familles-et-societe/aide-aux-victimes/wwwaide-aux-victimesch/> (03.05.2017)

## 5.3 Ordonnance sur l'aide aux victimes

- Le Conseil fédéral a publié une ordonnance pour concrétiser la LAVI : **Ordonnance sur l'aide aux victimes d'infractions (Ordonnance sur l'aide aux victimes, OAVI)**, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20041159/index.html> (05.03.2017)

## 5.4 La loi d'aide sociale cantonale

- En Suisse, l'aide sociale est réglée au niveau cantonal. Loi sur l'action sociale du canton de Vaud (**LASV**): [http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/doc.pdf?docId=5214&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent\\_version=3&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page\\_format=A4\\_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=5214&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=3&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false) (25.03.2017)
- La partie vaudoise du Guide social romand est gérée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : [http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/doc.pdf?docId=5214&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent\\_version=3&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page\\_format=A4\\_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=5214&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=3&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false) (25.03.2017)
- La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) publie des recommandations. Elles « définissent le mode de calcul de l'aide sociale et les mesures qui permettent de soutenir l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des personnes concernées ». **Normes CSIAS**, <http://www.csias.ch/les-normes-csias/> (05.03.2017)

# 6. Bases légales au Maroc

## 6.1 Code pénal et Code de la famille (Moudawana)

- **Code pénal**, <http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/penal/Code%20Penal.htm> (14.09.2016)
- Le code de la famille. Loi du Ministère de la Justice et des Libertés du Maroc, nouvelle version du 4 février 2016 : **Code de la famille**, <http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/Nouveautes/Code%20de%20la%20Famille.pdf> (22.09.2016)

- Le code de la famille en arabe مدونة الأسرة
- <http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/ar/Nouveautes/%D9%85%D8%AF%D9%88%D9%86%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B3%D8%B1%D8%A9.pdf> (22.09.2016)
- Article sur les bases légales protégeant la femme au Maroc (en anglais) : Hanafi, Leila, Alaoui, Sarah (15.02.2014) : **Beyond the law: Protecting Morocco's women**, <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2014/02/beyond-law-protecting-morocco--2014212104721165904.html> (14.09.2016)
- Thèse de doctorat sur le code de la famille marocain. Lamaddeb, Badreddine (20.12.2012) : **Le traditionnel et le moderne en droit marocain de la famille**, <http://www.theses.fr/2012MON10044> (14.09.2016)

## 6.2 Loi pour protéger les travailleuses domestiques mineures

- Une nouvelle loi devrait bientôt entrer en vigueur, afin de mieux protéger les travailleuses domestiques mineures, qu'on appelle au Maroc les « petites bonnes », notamment contre la violence et le harcèlement sexuel au travail. Article de Human Right Watch sur le sujet (01.08.2016) : **Maroc : Une nouvelle loi consacre les droits des travailleuses domestiques**, <https://www.hrw.org/fr/news/2016/08/01/maroc-une-nouvelle-loi-consacre-les-droits-des-travailleuses-domestiques> (22.09.2016). Cet article est également disponible en arabe : <https://www.hrw.org/ar/news/2016/08/01/292634> (25.01.2017)
- Article paru dans le Huffington Post, Maghreb. Ismaili, Ghita (02.08.2016) : **Loi sur le travail domestique : Une « révolution » selon Human Rights Watch**, [http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/02/human-rights-watch-travail-domestique-maroc-revolution\\_n\\_11301930.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/02/human-rights-watch-travail-domestique-maroc-revolution_n_11301930.html) (22.09.2016)
- Article paru dans Le Monde : Brouksy, Oumar (01.07.2016) : **Au Maroc, Amina, 14 ans, « petite bonne » privée d'enfance**, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/01/au-maroc-amina-14-ans-petite-bonne-privee-d-enfance\\_4961744\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/01/au-maroc-amina-14-ans-petite-bonne-privee-d-enfance_4961744_3212.html) (22.09.2016)

## 6.3 Autres lois au Maroc

- Programme national pour lutter contre toutes les formes de violences, d'agression et d'exploitation des enfants (juin 2015) : **Politique publique intégrée de protection de l'enfance au Maroc PIPeM**, <http://www.social.gov.ma/fr/rubrique/consolidation-de-la-protection-de-l%E2%80%99enfance-0> (22.09.2016)

## 7. Dépliants et brochures

Voir chemise séparée

*[Les brochures, dépliants, plaquettes au format papier sont collectés et rassemblés séparément. S'il existe une version PDF, celle-ci peut volontiers être intégrée dans la liste de liens. Par exemple, un flyer définissant la violence domestique au chapitre 2 ou un aide-mémoire d'un centre LAVI au chapitre 3, etc.]*

## **8. Glossaire sur la violence domestique**

Voir glossaire français-arabe dans la chemise séparée

*[Pour plus d'informations sur le glossaire, veuillez consulter le Guide pour l'obtention des attestations de module 1 et 2 par validation des acquis]*

### **8.1 Sources utilisées pour le glossaire**

*[Veuillez indiquer ici les sources que vous avez utilisées pour faire votre glossaire. Autrement dit, les livres, sites Internet, etc. que vous avez consulté pour vérifier si vous avez compris correctement la signification d'un terme donné (dans votre contexte précis), afin de vous permettre de formuler ensuite une explication avec vos propres termes. Les explications qui sont reprises textuellement (par exemple dans un dictionnaire) doivent être indiquées comme telles directement dans le glossaire.]*